



# Modification simplifiée n°1 (MS1) du PLUi Grand Lac (ex-Calb) par la commune d'Aix-les-Bains

Notre territoire est couvert par 3 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). Ces outils de planification définissent les règles de construction et d'occupation des sols de nos communes.

Publié le 22 août 2023

Dernière modification le 18 février 2025

Prescription / Mise à disposition



Approbation



GRAND LAC  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/modification-simplifiee-n1-ms1-du-plui-grand-lac-ex-calb-par-la-commune-daix-les-bains?>